

Lévesque, Claudette

De: Greffe
Objet: Dossier R-4096-2019 - HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020
Pièces jointes: R-4096 let HQT en vue panel 1 20191204 final.secure.pdf

De : Fréchette, Yves <Frechette.Yves@hydro.qc.ca>

Envoyé : 4 décembre 2019 16:47

À : Greffe <Greffe@regie-energie.qc.ca>; Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>; Lis, Natalia <Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca>; Braccio, Nadia <nadia.braccio@regie-energie.qc.ca>

Cc : aturmel@fasken.com; energie@mink.net; Me Pierre Pelletier <pelletierpierre@videotron.ca>; nicolas.dube@gowlingwlg.com; prunelleb@gmail.com; scadrin@dhcavocats.ca

Objet : RE: Dossier R-4096-2019 - HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020

Bonjour,

Le Transporteur a pris connaissance de la lettre procédurale jointe par laquelle la Régie souhaite entendre le Panel 1 du Transporteur sur les éléments d'informations soumis concernant l'IFD. La Régie souhaite également que le Transporteur se prononce à l'égard de scénarios alternatifs qu'elle propose.

Selon le calendrier d'audience émis ce jour, le Panel 1 du Transporteur sera entendu demain en après-midi et devrait alors répondre aux interrogations précitées de la Régie.

Avec égards, le Transporteur ne peut, à si court délai, répondre adéquatement aux demandes de la Régie.

En bref, trois (3) équipes distinctes doivent être mises à contribution afin d'offrir un premier niveau de réponse aux interrogations de la Régie. De plus, trois (3) témoins du Panel 1 devront travailler avec ces équipes afin de répondre aux interrogations de la Régie.

Le Transporteur soumet respectueusement que ses témoins et équipes doivent disposer d'un temps de préparation minimal adéquat afin de répondre à la Régie et il n'est pas possible que cette préparation ait lieu ce jour en soirée.

Dans ces circonstances, le Transporteur soumet qu'une saine gestion de l'audience et l'équité procédurale exigent un aménagement du calendrier d'audience afin que les travaux minimaux requis afin de répondre à la Régie puissent être entrepris par le Transporteur.

Le Transporteur propose que le calendrier d'audience soit modifié et ce, afin que le Panel 1 témoigne à compter du 6 décembre 2019 à 9h00. Ce délai minimal permettra aux représentants du Transporteur de se préparer afin de répondre aux interrogations nouvelles de la Régie.

Advenant que la Régie maintienne le calendrier d'audience actuel, le Transporteur mentionne que le Panel 1 ne sera pas en mesure d'offrir de réponses aux interrogations toutes récentes de la Régie et s'en tiendra à sa preuve telle que déposée.

Le Transporteur, respectueusement, demande donc à la Régie de modifier le calendrier d'audience afin que le Panel 1 soit entendu à compter du 6 décembre 2019 à 9h00.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Yves Fréchette

Avocat



Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : 514 289-2211, poste 6925
Télécopieur : 514 289-2007
Courriel : frechette.yves@hydro.qc.ca
www.hydroquebec.com

Avis de confidentialité

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.